



ASSOCIATION DRÔLES EN SCÈNE
DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2017-2018
Fiche de Renseignements

Nom et Prénom de l'Enfant :

Date de Naissance :

Age :

Nom et Prénom du Responsable légal :

Nom et Prénom du second responsable légal :

Adresse(s) des responsables légaux :

Tél fixe:

Tel portable 1 (celui de):

Tel portable 2 (celui de):

Merci de cocher le(s) numéro(s) sur le(s)quel(s) Drôles en Scène peut envoyer les SMS d'informations liés à ses activités.

Email des parents:

Compte Facebook (parents): oui non

Etablissement scolaire:

Classe:

Téléphone portable de l'enfant:

Cocher la case si l'enfant doit également recevoir sur son portable les SMS d'informations liés à ses activités

Email de l'enfant:

Compte Facebook (enfant): oui non

Autres activités pratiquées:

Saisons passées à Drôles en Scène:

Nombre d'années de théâtre pratiquées dans d'autres lieux:

Taille vêtements:

Haut:

Bas:

Chaussures:



Autorisation de Droit à l'image

Le droit à l'image des personnes, des biens, des lieux, est un droit pour chacun, d'autoriser ou de s'opposer à la fixation et à la diffusion de son image ou de l'image d'un bien possédé. Selon une jurisprudence constante, "toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif". Une autorisation écrite et suffisamment précise, donnant consentement exprès de l'intéressé, est donc indispensable, quel que soit le lieu, public ou privé, dans lequel le sujet est photographié. Cela veut dire que **toute personne photographiée doit donner son accord écrit pour une diffusion de son image sur tout support imaginé.** Dans le cadre de ses activités, l'association Drôles en Scène peut utiliser par le biais de photographies ou de vidéos l'image de votre enfant. Cependant, dans le cadre de la législation actuelle sur le droit à l'image, nous vous demandons de bien vouloir compléter et remettre cette autorisation à l'un des animateurs de l'association de Drôles en Scène (même en cas de refus de l'utilisation de l'image de votre enfant). La présente demande pourra être dupliquée sur simple demande de votre part.

Je soussigné Mr/Mme..... parent et/ou responsable légal de l'enfant autorise, à titre gratuit, l'association Drôles En Scène à (barrer les mentions refusées):

Photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre des activités artistiques et culturelles de l'association et à exploiter ces images (programmes, spectacles, vidéo, DVD etc.)

Utiliser lesdites images dans le cadre du site Internet de l'association. (Dans le cas contraire, les images de mon enfant seront floutées sur ledit site).

Utiliser lesdites images dans le cadre d'articles (journaux, presse locale, bulletin municipal) pour la promotion des activités de l'association.

Ou n'autorise pas l'utilisation d'images de mon enfant.

En cas d'autorisation, les images et vidéos seront conservées dans les archives de l'association et pourront être utilisées dans une période illimitée.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé ».



Autorisation de sortie / Décharge de responsabilité

Si vous souhaitez que votre enfant puisse venir et repartir seul des ateliers de Drôles en Scène, il vous suffit de remplir l'autorisation ci-dessous. En ce cas, ce dernier pourra rentrer seul jusqu'à son domicile. Les animateurs seront de ce fait, déchargés de toute responsabilité. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant reparte seul des ateliers de Drôles en Scène, rayez intégralement la page. Votre enfant ne pourra dès lors, pas sortir de la salle de répétitions sans votre présence ou celle d'une tierce personne préalablement désignée.

Je soussigné Mr/Mme parent et/ou responsable de l'enfant autorise ce dernier à venir seul(e) et par ses propres moyens aux activités théâtrales de l'association *Drôles en Scène* et à repartir dès la fin des cours. Je décharge l'association ainsi que les animateurs de toutes responsabilités en dehors de la salle et des horaires prévus pour la répétition.

Date et Signature.



Liste des documents à fournir à Drôles en Scène

Attention, suite aux nombreux abus durant les dernières saisons, les animateurs se donnent le droit de refuser un enfant aux ateliers si l'intégralité des documents mentionnés ci-dessous n'est pas fournie à temps.

- Fiche de renseignements intégralement remplie
- Autorisation du Droit à l'image
- Autorisation de Sortie / Décharge de responsabilité (même en cas de refus)
- Attestation d'assurance (scolaire ou civile)
- Frais d'inscription (chèques, liquide et « coupons CAF » acceptés)
 - 120 euros par adhérent
 - 110 euros pour un second adhérent dans la même famille
- Règlement intérieur signé par le responsable légal et l'enfant